

CAHIERS  
DU CENTRE GUSTAVE  
GLOTZ

XXIV - 2013



ÉDITIONS DE BOCCARD

Les *Cahiers du Centre Gustave-Glotz*  
sont une des revues  
de l'UMR 8210 ANHIMA (CNRS - Paris I - EHESS - EPHE)  
2, rue Vivienne, 75002 Paris  
cahiers-glotz@univ-paris1.fr

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Michael H. Crawford,  
Georges Le Rider, Joseph Méléze

COMITÉ DE LECTURE

Jean Andreau, Clara Berrendonner, Jean-Marie Bertrand,  
Olivier de Cazanove, Jean-Louis Ferrary, Antony Hostein, Christian Le Roy,  
Olivier Picard, Denis Rousset, John Scheid

RESPONSABLE D'ÉDITION

Nicolas Tran

SECRÉTAIRE D'ÉDITION

Hélène Morlier

DIFFUSION

Editions de Boccard  
11, rue de Médicis  
75006 Paris

Les articles proposés à la revue doivent être envoyés pour le 1<sup>er</sup> juin.  
La revue paraît durant le premier semestre de l'année civile.

Les tirages à part sont fournis aux auteurs sous format électronique et sont  
uniquement destinés à une utilisation privée. Les Éditions de Boccard  
conservent le copyright sur les articles, qui ne peuvent donc être mis en accès  
libre sur quelque base de données ou par quelque portail que ce soit.

## CAHIERS GLOTZ XXIV 2013

### SOMMAIRE

Stéphanie WACKENIER, <i>Banque et banquiers dans l'Hérakléopolite, témoins d'une gestion déconcentrée des finances lagides</i> .....	7-36
Michele BELLOMO, <i>Le trattative di pace del 203-201 a.c.: Scipione e il Senato</i> ..	37-62
Michel CHRISTOL, <i>Entre Galère et Maximien Hercule: Constantin en 307-308</i>	63-89
Glenn W. BOWERSOCK, <i>Les anges païens de l'Antiquité tardive</i> .....	91-104
 <i>Autour de Germanicus</i> (sous la direction de S. Benoist)	
Stéphane BENOIST, <i>Introduction</i> .....	105-111
Caroline BLONCE, Anne GANGLOFF, <i>Mémoire du voyage de Germanicus en Orient</i> .....	113-134
Christine HOËT-VAN CAUWENBERGHE, Maria KANTIRÉA, <i>La popularité de Germanicus en Orient: les figures d'un prince héritier sous Tibère</i> .....	135-156
Isabelle COGITORE, <i>Tacite et Germanicus: le choix de la mémoire</i> .....	157-174
Arnaud SUSPÈNE, <i>Germanicus: les témoignages numismatiques</i> .....	175-195
Jean-Pierre GUILHEMBET, <i>Germanicus: les facettes de la mémoire</i> .....	197-204
 <i>Les familles de militaires</i> (sous la direction de P. Cosme)	
Michael A. SPEIDEL, <i>Les femmes et la bureaucratie. Quelques réflexions sur l'interdiction du mariage dans l'armée romaine</i> .....	205-215
Dan DANA, <i>Conubium cum uxoribus: mariages thraces dans les diplômes militaires</i> .....	217-240
Patrice FAURE, <i>Avec ou sans les proches: la II<sup>e</sup> légion Parthique et l'entourage des soldats durant les expéditions de la première moitié du III<sup>e</sup> siècle</i> .....	241-266
Pierre COSME, <i>Mères sur le Nil. Les familles de soldats dans l'Égypte romaine</i> ....	267-274
Benoît ROSSIGNOL, « <i>Quis fratrem mihi reddit?</i> » <i>Notes sur la famille des légionnaires de Mayence</i> .....	275-292
 <i>Bulletin de liaison de la Société française d'épigraphie sur Rome et le monde romain</i>	
Année 2013.....	293-298
Résumés/Abstracts.....	299-304

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
D'ÉTUDES ÉPIGRAPHIQUES SUR ROME  
ET LE MONDE ROMAIN

Année 2013

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 JANVIER 2013

Paris, INHA, salle W. Benjamin. Présidence : Stéphane Benoist.

Après avoir présenté ses vœux à la Société, S. Benoist salue la mémoire de Xavier Lorient, disparu le 2 janvier. Il insiste sur l'apport du grand savant à la science épigraphique et sur l'amitié profonde qui nous liait à l'homme de bien. Il présente ensuite son rapport moral pour l'année 2012. Maria Luisa Bonsangue expose ensuite le bilan financier de l'année 2012. L'exercice est déficitaire : les défauts de cotisation, trop nombreux, en sont la cause principale. L'Assemblée générale renouvelle ensuite les comités qui, après la réunion plénière, procèdent à la réorganisation du bureau. Ce dernier est constitué de Monique Dondin-Payre (présidente), Anne Daguët-Gagey (vice-présidente), Patrice Faure (secrétaire), Maria Luisa Bonsangue (trésorière), Clara Berrendonner (secrétaire adjointe), Sabine Armani (trésorière adjointe).

Communications :

Giusto Traina ; Jean-Marc Mignon, David Lavergne et Benoît Rossignol.

**GIUSTO TRAINA, *Considérations sur l'inscription de Maris Casiti f(ilius)* (AE, 1959, 188; Nesselhauf–Lieb 1959, n° 169 = AE, 1967, 339).**

Dans le dossier des troupes auxiliaires orientales dans l'Occident romain, l'inscription de *Maris Casiti f(ilius)*, conservée au Landesmuseum de Mayence, est l'une des pièces les plus intéressantes. Malgré l'attention portée à l'onomastique par des orientalistes comme H. Petersen et H. Humbach, les épigraphistes ne se sont pas trop attardés sur l'origine de *Maris*, de son frère *Masicates* et de leur père *Casitus*, ainsi que sur leur camarade *Tigranus* et sur *Variagnes*, le chef de leur unité de cavalerie. Une analyse systématique des noms permet de mieux préciser la composition de l'*ala Parthorum et Araborum* à laquelle *Maris* appartenait. Si *Maris* et son frère étaient des « Arabes », et si leurs noms permettent d'établir leur origine araméenne, en revanche *Tigranus* et *Variagnes* sont sans trop de doute des Arméniens. Le nom théophorique de *Variagnes* est la première attestation écrite de la divinité guerrière connue par la documentation arménienne comme *Vabagn*.

L'examen de l'inscription de *Maris* permet également de réfléchir sur la signification de *Parthus* dans des inscriptions d'auxiliaires, au I<sup>er</sup> siècle. On évoquera une autre inscription de Mayence de la même unité, celle d'Antiochus fils d'Antiochus, *Parthus Anazarbeus* (AE, 1976, 495). Les données onomastiques montrent que cet auxiliaire et son frère *Belessippus*

(Μελήσιππος?) se réclament d'une origine grecque; on pourrait donc supposer que la dénomination de « Parthe », au moins vers cette époque, renvoie moins à des caractères ethniques et qu'elle ne se réfère à des techniques de combat, comme dans le cas de *Maris*, dont le relief funéraire montre justement un archer monté. Dans le futur, il conviendra donc d'étudier la composition des troupes auxiliaires orientales, leur intégration dans l'armée romaine et leur implication. Vers la moitié du 1<sup>er</sup> siècle, on rencontre, semble-t-il, des guerriers d'élite, malgré leur grade dans l'armée, assez nobles, comme le décurion *C. Iulius* [...] *Thridatis f.*, citoyen romain *domo Roma*, mort à l'âge de vingt-six ans (*CIL*, III, 8746 = *ILS*, 2532).

**Jean-Marc MIGNON, David LAVERGNE et Benoît ROSSIGNOL, *Un nouveau cursus sénatorial de l'époque de Trajan et d'Hadrien découvert à Vaison-la-Romaine.***

Un sondage du diagnostic archéologique conduit en juin-juillet 2011 dans une partie du *forum* de Vaison-la-Romaine (Vaucluse) près de l'avenue Jules-Ferry a révélé de nombreux fragments épigraphiques, dont vingt-deux se rapportent à la même inscription, un grand cursus sénatorial malheureusement encore très lacunaire. Toutefois, il constitue déjà un document d'une grande richesse qui justifie sa présentation rapide, avant une publication plus complète. La photographie d'un des fragments a été publiée en couverture de la brève publication destinée à présenter les fouilles récentes de Vaison (X. Delestre et D. Lavergne éd., *Vaison antique. Découvertes archéologiques récentes*, Paris, 2011).

La gravure très soignée a été réalisée sur un marbre blanc destiné à être plaqué sur une grande base plus large que haute. Le personnage honoré l'est en tant que patron d'une collectivité, vraisemblablement les Éduens. Il faut donc voir en lui un Voconce de Vaison, ce qui, après Burrus et Duvius Avitus, ajoute une autre personnalité considérable pour cette cité. Sa nomenclature est malheureusement très incomplète : « M. Ti[...]TR[...] ». Les fragments conservés témoignent apparemment d'un cursus consulaire complet, jusqu'au proconsulat d'une des deux grandes provinces du peuple, en passant par une fonction effectuée en Cilicie, sans doute le gouvernement de la province, et d'une fonction « *[in] Germania superior[e]* » durant le règne de Trajan. Le personnage a aussi reçu des décorations militaires, de rang prétorien sans doute. Enfin, il apparaît à la fin du texte comme septemvir épulon et comme *legat[us] pro pr(aetore) Imp(eratoris) Caes(aris) Traiani Hadriani Aug(usti) exercit(uum) Iudaici et Arabici*, fonction exceptionnelle non attestée jusqu'alors et qu'il faut mettre en rapport avec les événements de 117-118 : accession d'Hadrien au pouvoir, réorganisation des provinces et des armées en Orient, éviction de Lusius Quietus.

Le personnage semble absent des fastes des diverses provinces énumérées. Les fastes consulaires du règne de Trajan étant particulièrement bien renseignés, il est fort probable que nous le connaissions pourtant. Nous proposons, à titre hypothétique, de l'identifier à [...]tius Lustricus Bruttianus, consul en 108, connu par un diplôme militaire (*AE*, 2004, 1898) et par une lettre de Pline le jeune (VI, 22). Le gentilice du personnage aurait alors été Titius, nom bien attesté en Narbonnaise. L'état très fragmentaire de l'inscription et certaines difficultés présentées par les morceaux conservés, en particulier une *ordinatio* curieuse en fin de texte, empêchent toutefois de prétendre à des conclusions définitives sur le personnage et le détail de la chronologie de sa carrière. La découverte de nouveaux fragments est envisageable.

## SÉANCE DU 16 MARS 2013

Paris, INHA, salle W. Benjamin. Présidence : A. Daguet-Gagey.  
 Communications : Gwladys Bernard ; Xavier Dupuis ; Sabine Lefebvre.

**Gwladys BERNARD, *La carrière de M. Nonius Macrinus et les incursions maures en Bétique sous le règne de Marc Aurèle.***

La découverte du mausolée de M. Nonius Macrinus en 2008, près de la *via Flaminia*, a conduit à un nouvel examen de la carrière de ce sénateur originaire de Brescia, proconsul d'Asie pendant l'invasion de la province par les Bastarnes (*AE*, 2007, 257). À plusieurs reprises, et notamment dans l'ouvrage récent dirigé par D. Rossi (*Sulla Via Flaminia. Il mausoleo di Marco Nonio Macrino*, Rome, 2012), Gian Luca Gregori a défendu l'hypothèse d'un commandement extraordinaire en Bétique confié à M. Nonius Macrinus autour de 172, afin de repousser les premières invasions maures. Cette proposition de restitution, quoique séduisante à plusieurs titres, est-elle la seule façon de rendre compte de la fin de carrière de M. Nonius Macrinus ? Pour G. L. Gregori, M. Nonius Macrinus, après son proconsulat d'Asie, aurait exercé une ultime légation extraordinaire en Bétique et Hispanie Citerieure vers 173 : or, il semble que cette proposition de restitution pose en fait plus de problèmes – tant historiques qu'épigraphiques – qu'elle n'en résout.

**Xavier Dupuis, *Fêtes décennales et vicennales dans l'épigraphie africaine.***

André Chastagnol avait publié une dizaine d'articles consacrés aux anniversaires impériaux et à leur célébration, mais un seul, publié dans les *MEFRA*, 100, 1988, p. 13-26, se fonde de façon spécifique sur la documentation épigraphique. De façon étonnante en effet, ces fêtes quinquennales, décennales, vicennales..., abondamment célébrées par les émissions monétaires, apparaissent peu sur les inscriptions : en 1988, A. Chastagnol ne pouvait en recenser que trente et une. On peut en ajouter aujourd'hui une vingtaine, cet accroissement s'expliquant moins par la publication de nouveaux documents (*AE*, 1995, 1541 et 1999, 625), ou l'existence d'inédits (deux à Lambèse), que par le fait que ces documents ont parfois été mal interprétés et sont surtout en général très mal indexés, et souvent même pas du tout, ce qui rend leur repérage parfois très difficile.

L'essentiel des textes (treize) provient d'Afrique mais on en trouve aussi à Rome et en Italie et même en Orient (*AE*, 1995, 1541), ce texte, le premier retrouvé dans cette partie de l'Empire, confirmant l'opinion d'A. Chastagnol sur le caractère officiel et romain de cette épigraphie puisqu'il est rédigé en latin et émane d'un *praeses* de Lycie-Pamphylie. Parmi les « nouveaux » textes, il faut signaler une allusion possible à la célébration commune des décennales de Septime Sévère et des quinquennales de Caracalla en 202 à Ostie (*CIL*, XIV, 150), la mention des décennales de Constantin et Licinius en 315 (ou 317 ?) à Lambèse (*AE*, 1987, 1061), celle des tricennales de Constantin en 335, ou plutôt de Constance Chlore et de Gallus en 353 (*CIL*, VIII, 5144), et des vicennales de Constantin (*CIL*, VIII, 26166). Fondamentalement, ces textes confirment les remarques et conclusions d'A. Chastagnol avec l'association de vœux célébrés et de vœux souhaités ou au contraire doublement anticipés dès l'avènement ; on trouve aussi tant la mention en toutes lettres des fêtes elles-mêmes que des vœux qui l'accompagnent sous forme de chiffres. Leur célébration peut être mise en relation avec les victoires et les triomphes et donnait aussi l'occasion d'inaugurer des monuments. L'accroissement de la documentation épigraphique – une cinquantaine d'attestations aujourd'hui – est intéressant en soi, car il montre que ces fêtes se signalaient aussi par des manifestations épigraphiques plus nombreuses qu'on ne pouvait le penser. La nature de certains documents de Sétif, de Lambèse ou de Tébessa, des pierres matériellement complètes qui n'indiquent que la mention de vœux ou de souhaits décennaux et vicennaux, suggère

surtout l'existence d'ensembles épigraphiques complexes associant inscriptions impériales, religieuses, dédicaces de monuments et mention de vœux et de souhaits, aujourd'hui dispersés, ensembles qu'il est donc difficile d'imaginer mais dont le dossier épigraphique du pont de Valentinien à Rome (*CIL*, VI, 31402-31411) donne un exemple. Les documents africains suggèrent l'existence d'ensembles comparables et incitent à continuer la recherche des traces épigraphiques et archéologiques de la célébration de ces fêtes dont A. Chastagnol avait bien montré l'importance.

**Sabine LEFEBVRE, *Le donateur de la bibliothèque de Timgad. Un hommage sorti de l'oubli.***

Devant la bibliothèque de Timgad, se trouvent actuellement deux inscriptions concernant le même personnage, le clarissime M. Iulius Quintianus Flavius Rogatianus. L'un, la dédicace de la bibliothèque, découverte entre 1901 et 1906 pour le dernier fragment, est bien connu et publié (*AE*, 1908, 12 ; *ILS*, 9362 : *Ex liberalitate M(arci) Iuli Quintiani Flau(i) Rogatiani, c(larissimae) m(emoriae) u(iri), quam testamento suo rei publicae / coloniae Thamugadensium patriae suae legauit, opus bibliothecae ex HS CCCC mil(i)bus num(mum), / curante re publica perfectum est*). Il se trouve à gauche de l'entrée de la bibliothèque. Le second document est un petit bloc actuellement disposé à droite de l'entrée du monument. Il supportait une statue, comme en témoignent les marques situées sur sa surface supérieure. Ce piédestal a été découvert en 1941 lors des fouilles du fort byzantin, l'ancien temple des eaux ou *Aqua Septimiana Felix*. Mentionné entre autres par M. Le Glay (« La vie intellectuelle d'une cité africaine des confins de l'Aurès », dans *Hommages Léon Herrmann*, Bruxelles, 1960, p. 485-491), le texte complet de l'inscription n'a jamais été donné : *M(arco) Iul(io) Quintiano, / c(larissimae) m(emoriae) u(iro), / ob munificentiam / eius, r(es) p(ublica) Thamug(adensium) p(osuit)*. L'hommage public comprend les éléments qui caractérisent ce type de document. Il s'agit ici d'honorer un grand notable de Timgad, allié aux plus grandes familles sénatoriales de la ville, un évergète, donateur de la bibliothèque. Ce sont donc les deux étapes d'un acte d'évergétisme d'un notable situé au sommet de la hiérarchie sociale que nous pouvons retracer. Le premier document présente l'acte d'évergétisme sur la plaque de dédicace de la bibliothèque, sa nature testamentaire et le coût important – 400 000 sesterces – du monument. Le second est le remerciement de la cité à l'évergète, qui utilise le vocabulaire classique, comme la *munificentia*. Il devait être placé lors de sa dédicace, dans un espace public, sans doute le forum, et n'a été que plus tard réemployé dans le fort byzantin. Son placement actuel, devant la bibliothèque, s'il rend l'analyse du dossier facile par la juxtaposition des deux inscriptions, ne nous fournit pas plus d'indications. Il reste néanmoins, qu'en dépit des inconnues de ce dossier datable du III<sup>e</sup> siècle, cet exemple du don et du contre-don que l'on retrouve dans tout acte d'évergétisme nous permet d'en comprendre le fonctionnement, et de mieux saisir le laconisme parfois frustrant des hommages publics. L'analyse complète du dossier est publiée sous le titre « Un exemple de don et de contre-don : la bibliothèque de Timgad et M. Iulius Quintianus Flavius Rogatianus », *Aouras*, 7, 2012, p. 258-270.

Le 8 juin 2013, la SFER a organisé une journée d'étude internationale intitulée :

« **Épigraphie et discours impérial : mettre en scène les mots pour le dire** ».

Les actes en seront publiés dans le prochain volume des *Cahiers du Centre Gustave-Glotz*.

## SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2013

Paris, INHA, salle W. Benjamin. Présidence : Monique Dondin-Payre.  
 Communications : Cédric Brélaz ; Béatrice Le Teuff.

**Cédric BRÉLAZ, *L'apport des petitiones anatoliennes à la connaissance de la procédure pénale romaine : le dossier de Kemaliye (Philadelphie, Lydie).***

La présence ou le passage de soldats romains sur le territoire d'une communauté pérégrine provoquaient fréquemment, à l'époque impériale, des abus dont les provinciaux avaient à se plaindre. La nature des vexations que subissaient les populations provinciales est connue grâce aux copies des plaintes (*petitiones*) que les communautés locales – en particulier en Asie Mineure – avaient adressées à ce sujet aux autorités impériales et qu'elles faisaient graver sur pierre après avoir obtenu gain de cause. Leurs *libelli* détaillent ainsi les réquisitions abusives, les exactions et les arrestations arbitraires dues aux soldats. Cette documentation, commodément réunie par T. Hauken dans son livre *Petition and Response, An Epigraphic Study of Petitions to Roman Emperors 181-249* (Bergen, 1998), est régulièrement enrichie par de nouvelles découvertes épigraphiques. En soulignant les abus dont se rendaient coupables les soldats romains en procédant à des arrestations en dehors de tout cadre légal, les *petitiones* décrivent en négatif la façon dont devait en principe se dérouler la phase préliminaire – que l'on pourrait qualifier de policière – de l'instruction.

Le dossier de Kemaliye, en particulier, concernant une communauté rurale située sur le territoire de la cité lydienne de Philadelphie, contribue à affiner notre connaissance de la procédure pénale romaine et apporte des éléments de réflexion à la question, fort débattue, du maintien éventuel de principes accusatoires dans la procédure dite *extra ordinem*. Dans l'exposé de leurs doléances, les villageois de Kemaliye se plaignent en effet de ce que des fonctionnaires et des soldats (des *kollētiōnes* et *frumentarii*) firent irruption chez eux en maltraitant la population locale : « ... considérant leur propre décision comme une loi reconnue, bien qu'il n'y ait pas d'accusateur (κατήγορος) en règle ni de charge (αἰτία) établie et bien qu'aucune plainte (ἔγκλημα) manifeste n'ait même été formulée par un particulier quel qu'il soit, ces gens – seuls ou accompagnés des troupes susmentionnées – fondent sur notre village et le saccagent » (Hauken, *op. cit.*, p. 62, l. 1-5).

On retire de l'analyse des termes de la *petitio* de Kemaliye trois observations principales : 1° les arguments avancés par les villageois supposent une connaissance très fine de la procédure pénale romaine, ces derniers ayant dû faire appel aux services d'un juriste ; 2° leur plainte suggère que, même sous le régime inquisitoire, les membres de l'*officium* du gouverneur ne pouvaient agir entièrement à leur guise et que leur intervention était soumise à des conditions, ce qui est conforme avec tout un pan de la législation impériale visant à prévenir les accusations infondées de particuliers, ainsi que les arrestations arbitraires et les abus des agents en charge du maintien de l'ordre (soldats et magistrats de police municipaux) ; 3° pour que les *officiales* puissent procéder à des arrestations, il était nécessaire que ceux-ci aient reçu un ordre exprès en ce sens de la part du gouverneur ou qu'une plainte formulant une accusation ait été déposée en amont : on peut voir dans cette exigence la preuve qu'une composante accusatoire s'était maintenue au sein de la procédure *extra ordinem* et que celle-ci était perçue par les provinciaux comme une garantie contre l'arbitraire des agents de l'Etat impérial.

**Béatrice Le Teuff, *La carrière de T. Haterius Nepos (CIL, XI, 5213) et la chronologie des recensements provinciaux à la fin du 1<sup>er</sup> siècle et au début du 1<sup>er</sup> siècle.***

Au début du 1<sup>er</sup> siècle fut découverte sur le territoire de *Fulginiae*, en Ombrie, une inscription acéphale détaillant une carrière équestre dans l'ordre ascendant (CIL, XI, 5213). Parmi les fonctions énumérées se trouve celle de *censo[r] Brittonum Anaui[on]ens[ium]*. Si



la lecture du texte n'a pas posé de problème majeur, la question de l'identité du chevalier honoré et celle, qui lui est liée, de la datation ont en revanche donné lieu à de nombreuses discussions. B. Borghesi proposa d'attribuer ce cursus au chevalier T. Haterius Nepos, préfet d'Égypte sous Hadrien, dont la carrière était par ailleurs inconnue, et de dater le recensement des années 111-112. Cette datation avait le mérite de faire coïncider le *census* breton avec les opérations ayant eu lieu en Gaule et en Germanie, bien attestées par l'épigraphie. Cette hypothèse fit date puisqu'il fut couramment admis que le cursus de Fulginies était celui de T. Haterius Nepos. Néanmoins, des réserves ont été émises par R. Sablayrolles, puis par M. Christol. Pour ces auteurs en effet, accepter que l'inconnu de Fulginies et T. Haterius Nepos sont une seule et même personne, revient à admettre que le chevalier aurait revêtu entre 114 et 119 les charges suivantes : procurateur d'Arménie majeure, procurateur du *ludus magnus*, procurateur des héritages et directeur du bureau *a censibus*, directeur du bureau *a libellis*, et enfin préfet des vigiles, avant de se rendre en Égypte au cours de l'année 119. Cette accumulation de fonctions en l'espace de cinq ans leur paraissant peu probable, ils préférèrent renoncer à l'identification proposée par B. Borghesi et considérer que l'anonyme de Fulginies fut le successeur de Nepos à la tête de la province d'Égypte. R. Sablayrolles reconnaît toutefois qu'il est étonnant que deux préfets d'Égypte successifs aient été originaires de Fulginies.

Ce dossier déjà bien complexe fut de nouveau l'objet de controverses avec la découverte de deux tablettes dans le fort de *Vindolanda* (*TV* ii 304 ; *TV* iii 611). Selon A. Birley, ces textes attesteraient la présence de T. Haterius Nepos en tant que préfet d'aile, à Coria dans les années 90. Ce serait au cours de sa troisième milice que Nepos aurait participé au *census* provincial. Bien que séduisante, cette reconstitution présente pourtant une difficulté de taille, puisqu'elle conduit à supposer une interruption de quinze ans entre les milices et le recensement d'une part, la procuratèle d'Arménie majeure (entre 114 et 117) de l'autre. Que faut-il donc en penser ? Après examen du dossier, il nous semble difficile de renoncer à l'hypothèse de B. Borghesi. Certes l'avancement est rapide, mais il faut souligner qu'une fois de retour d'Arménie, le chevalier a eu le privilège d'exercer toutes ses autres charges à Rome et qu'il a probablement cumulé la procuratèle des héritages avec la direction du bureau des recensements, comme le suggère la conjonction *et* placée entre les deux fonctions. Le cumul de ces charges est un *unicum*, mais, par le passé, la procuratèle des héritages avait déjà été couplée au moins une fois à une autre fonction, la procuratèle du patrimoine sous Vitellius. Sans doute faut-il pour comprendre ce cumul et cette succession rapide mentionner le contexte, à savoir le début du règne d'Hadrien et les solutions transitoires qui ont peut-être été mises en œuvre alors que les grands offices palatins étaient progressivement confiés à des chevaliers. En outre, une réédition du papyrus *P. Oxy* XX 2265 a permis de reculer d'un an le début de la préfecture d'Égypte de T. Haterius Nepos : elle aurait débuté à l'été 120 et non à l'été 119.

Le témoignage de *Vindolanda* est en revanche plus problématique. S'il est tentant de faire de T. Haterius Nepos un officier qui aurait participé au recensement de la province dans laquelle il effectuait sa dernière milice et de l'inclure dans la catégorie des « officiers censiteurs » au même titre que Q. Aemilius Secundus, préfet de la cohorte *II<sup>a</sup> Classica* en Syrie et censiteur d'Apamée sous Auguste, il faut admettre que l'interruption de quinze ans entre les milices et le recensement d'une part, la carrière procuratorienne de l'autre demeure gênante. Par ailleurs, l'hypothèse de A. Birley conduit à supposer l'existence d'un recensement dans la seconde moitié des années 90, alors qu'aucune opération n'est connue par ailleurs. Certes, il n'est pas impossible que dans une province récemment conquise et organisée comme la Bretagne, des évaluations *ad hoc* aient eu lieu, mais en l'état actuel des connaissances, nous préférons conserver la datation traditionnelle (111-112).